

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 AOUT 2021

Conseillers en exercice : 19 Conseillers Présents : 19

Procurations:/

Convocation: 24 août 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente et un août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

<u>Présents</u>: M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s):/

Procuration(s):/

Fabienne REDO a été nommée secrétaire de séance.

<u>031/2021 - OBJET</u>: BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur Dominique DIUMENGE

Il est proposé de prendre une décision modificative N°1 sur le budget annexe Eau et Assainissement afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement :

- La section de fonctionnement est modifiée afin de transférer la somme de 14 000,00 € des recettes en dépenses. Il est nécessaire de compenser une hausse de la maintenance à hauteur de 7 750,00 € ainsi que le réajustement des frais bancaires (200,00 € de frais et 6 050,00 € au compte 66111 relatif aux intérêts réglés à l'échéance);
- La section d'investissement est modifiée uniquement en dépenses afin d'ajouter 20 000,00 € au compte 2313-614 liée à l'opération de la traversée du village et créer le compte 2158 lié aux équipements spécifiques pour un montant de 40 000,00 €.

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses</u>: Recettes:

Chapitre 011 – Compte 6156 Chapitre 70 – Compte 70111

+7 750,00 € -7 000,00 €

Chapitre 011 – Compte 627 Chapitre 70 – Compte 70611

+200,00 € -7 000,00 €

Chapitre 66 – Compte 66111

+6 050,00 €

TOTAL: +14 000,00 € **TOTAL**: -14 000,00 €

Section Investissement

Dépenses :

Chapitre 16 – Compte 1641

-15 000,00 €

Chapitre 21 – Compte 21561

-20 000,00 €

Chapitre 21 – Compte 21562

-25 000,00 €

Chapitre 21 – Compte 2158

+40 000,00 €

Chapitre 2313-614 – Compte 2313

+20 000,00 €

TOTAL: +00,00 €

Après avoir délibéré, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

0 voix CONTRE

4 Abstentions (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard et Mme PAJOT Christine)

Le Conseil Municipal valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget annexe Eau et Assainissement 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 3 septembre 2021

Le Maire

M. René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture 066-216600585-20210831-0312021-AR Date de télétransmission : 03/09/2021 Date de réception préfecture : 03/09/2021